

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de lancement : 3 avril 2024.
Appel d'offres : N°002/MTP/PAVAGE/2024.
Nom du projet : Pavage de rues dans le cadre du projet « Réhabilitation des voiries urbaines dans les 8 provinces ». **Source de financement** : Etat gabonais

1. OBJET

Le Ministère des Travaux Publics lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de pavage des rues dans les villes de Lambaréné, Mouila, Fougamou, Lébamba, Mimongo, Tchibanga, Mayumba, Makokou, Booué, Koulamoutou, Lastoursville, Bitam et Mitzic dans le cadre du projet « Réhabilitation des voiries urbaines dans les 8 autres provinces ».

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en vingt-cinq (25) lots suivants :

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (ml)
Lot n°1	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Lambaréné (1er arr.)	1300
Lot n°2	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Lambaréné (2ème arr.)	1200
Lot n°3	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Mouila (1er arr.)	1300
Lot n°4	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Mouila (2ème arr.)	1200
Lot n°5	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Fougamou (secteur 1)	1300
Lot n°6	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Fougamou (secteur 2)	1200
Lot n°7	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Lébamba (secteur 1)	1300
Lot n°8	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Lébamba (secteur 2)	1200
Lot n°9	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Mimongo (secteur 1)	1300
Lot n°10	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Mimongo (secteur 2)	1200
Lot n°11	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Tchibanga (1er arr.)	1300
Lot n°12	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Tchibanga (2ème arr.)	1200
Lot n°13	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Mayumba (secteur 1)	1300
Lot n°14	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Mayumba (secteur 2)	1200
Lot n°15	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Makokou (1er arr.)	1300
Lot n°16	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Makokou (2ème arr.)	1200
Lot n°17	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Booué (secteur 1)	1300
Lot n°18	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Booué (secteur 2)	1200
Lot n°19	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Koulamoutou (1er arr.)	1300
Lot n°20	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Koulamoutou (2ème arr.)	1200
Lot n°21	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Lastoursville (secteur 1)	1300
Lot n°22	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Lastoursville (secteur 2)	1200
Lot n°23	Pavés	Travaux de pavage de 1000 mètres linéaires de rues dans la ville de Bitam	1000
Lot n°24	Pavés	Travaux de pavage de 1300 mètres linéaires de rues dans la ville de Mitzic (secteur 1)	1300

Lot n°25	Pavés	Travaux de pavage de 1200 mètres linéaires de rues dans la ville de Mitzic (secteur 2)	1200
----------	-------	--	------

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel et de matériel sous peine de rejet. Les marchés seront attribués lot par lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère des Travaux Publics

 Secrétariat Général

 Direction Générale des Etudes des Infrastructures

 6^e étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 604
 BP 49 Tél : 011 72 41 70

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **30 avril 2024 à 11 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

Ministère des Travaux Publics

 Secrétariat Général

 Direction des Marchés et du Contentieux

 2^e étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 224
 BP 49 Tél : 011 77 37 50

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiaires de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **30 avril 2024 à 13 heures** dans la salle de réunion du Ministère.

Le Ministre des Travaux Publics



G1. Flavien NZENGUI NZOUNDOU

Le Directeur Général des Marchés Publics



Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT

Bon à tirer